COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019 (Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation générale

1°) Attribution des marchés à procédure adaptée :

| Numéro | Fournisseur ou | Objet marché | Montant | Montant | Date |
|------------|----------------|-----------------|------------|-------------|------------|
| arrêté | prestataire | | HT | TTC | décision |
| 2019-12 | Rj2D | Fourniture et | 36 087,15€ | 43 304,58€ | 04 06 2019 |
| | Signalétique | pose | | | |
| | (Bidart 64) | signalétique | | | |
| | | extérieure | | | |
| | | identitaire | | | |
| 2018-08bis | SARL | Avenant n°1 | 54 200,00€ | 65 040,00€ | 16 08 2019 |
| | CORSET | marché maîtrise | montant | montant | |
| | ROCHE | d'œuvre | initial | initial | |
| | (Poitiers 86) | réhabilitation | 87 960,00€ | 105 552,00€ | |
| | | pôle petite | nouveau | nouveau | |
| | | enfance | montant | montant | |

2°) Autres décisions :

- Arrêté n° CPTA n° 2/2019 pour la souscription d'un emprunt de 300 000€ auprès de la Banque Postale, amortissement sur 15 ans avec des échéances constantes et un taux fixe de 0,82%. Frais de commission de 0,1% du montant du prêt.

➤ ADMINISTRATION GENERALE

- 1°) Le Conseil municipal décide de ne pas maintenir Monsieur Jacky CHAUVIN dans ses fonctions d'adjoint : 17 voix pour / 6 voix contre / 1 abstention
- 2°) Le Conseil municipal décide de ne pas maintenir Madame Nicole GARABEDIAN dans ses fonctions d'adjointe : 17 voix pour / 6 voix contre / 1 abstention
- 3°) Le Conseil municipal décide de ne pas maintenir Monsieur Philippe GIRAULT dans ses fonctions d'adjoint : 17 voix pour / 6 voix contre / 1 abstention
- 4°) Le Conseil municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine et de verser une contribution de 300€.

> ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

5°) Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

- 6°) Le Conseil municipal a pris acte des rapports 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.
- 7°) Le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande de l'EURL ACTION RECYCLAGE pour l'extension au lieu-dit « Saint Nicolas » d'une plateforme de transit, regroupement, tri et traitement de déchets.
- 8°) Le Conseil municipal décide d'adhérer au dispositif « Mon village, espace de biodiversité » et autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association ABEILocales.

> AFFAIRES SCOLAIRES

- 9°) Le Conseil municipal décide de verser une subvention de 2 378€ à l'école Victor Schœlcher pour l'organisation d'une classe de découverte à Noirmoutier du 7 au 11 octobre 2019.
- 10°) Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention visant à élargir la gratuité à toutes les communes de la Communauté urbaine dans le cadre des inscriptions dans les écoles.

URBANISME, VOIRIE ET RESEAUX

- 11°) Le Conseil municipal accepte la rétrocession au profit de la commune de la parcelle cadastrée AM 74 sise au lotissement « Le clos de Limbre », d'une surface de 1 120m² pour l'euro symbolique.
- 12°) Le Conseil municipal donne son accord pour l'acquisition auprès de l'Etat de délaissés routiers cadastrés YM 97 et YM 98, d'une surface de 201m², pour un montant de 80€.
- 13°) Le Conseil municipal accepte la cession du terrain cadastré AZ 53, d'une surface de 114m², situé au lieu-dit « Les Remuets » à Monsieur François GARREAU et Madame Manuela ROTH pour un montant de 25€.
- 14°) Le Conseil municipal décide de dénommer « Allée du Puy Blanc » la nouvelle voie sise au lieu-dit « Marcou ».
- 15°) Le Conseil municipal décide de dénommer « rue Albert EINSTEIN » et « rue Rosalind FRANKLIN » les nouvelles voies sises Parc Aliénor d'Aquitaine (ZAC République IV).

BATIMENTS

- 16°) Le Conseil municipal confirme son accord pour les travaux de réhabilitation et d'extension du pôle enfance, adopte le nouveau plan de financement, et autorise Madame le Maire à déposer un dossier au titre de la D.E.T.R.
- 17°) Dans le cadre d'un diagnostic d'archéologie préventive au 14 rue du Centre, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap).

≻ HABITAT

18°) Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Vienne.

> RESSOURCES HUMAINES

- 19°) Le Conseil municipal décide d'adhérer au service de médecine de prévention du Centre de Gestion et autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion.
- 20°) Le Conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Services administratifs:

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet et création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet

Services scolaires et périscolaires :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique à raison de 24/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à raison de 24/35^{ème}
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à raison de 33/35ème et création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à raison de 33/35ème
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à raison de 33/35ème et création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à raison de 33/35ème

> INTERCOMMUNALITE

21°) Le Conseil municipal a pris acte de la communication du rapport d'activité et du compte administratif 2018 de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers.

Fait à Migné-Auxances, le 27 septembre 2019

Le Maire, Florence JARDIN